Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902449-20251215-046_2025-DE

SAINT-DERRIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DERRIEN

Séance du 15 décembre 2025

Convocation :
09 /12/ 2025

Nombre de Membres :

En exercice : 13

Présents : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à dix-huit heures Les membres du conseil municipal de la Commune de SAINT-DERRIEN, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique POT, Maire.

Etaient présents : M. POT Dominique, M. LOAEC Éric, Mme LE LAMER Carole, M. OLLIVIER Christian, Mme Lydie MINGAM, Mme QUEFFELEC Kristell, M. QUIVIGER Philippe, M. ALLIONE Jean-Paul, Mme TOULLEC Sophie,

Étaient excusés : Mme ROUSSILLON Ghislaine, M. AUFFRET Patrick, M. THIEULIN Wilfrid, M. MINGAM Vincent

M. LOAEC Éric a été désigné comme secrétaire de séance

DELIB_046_2025 -DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT PACTE 1-2026-2030- AMENAGEMENT DE L'ESPACE JEUNES

Monsieur le maire informe le conseil,

A la fin du 1er trimestre 2026 les travaux de l'espace jeunes seront terminés, il a été fait des demandes de subvention pour les travaux mais pas pour l'aménagement de cet espace jeunes qui doit accueillir tous les jeunes de la commune ainsi que pendant des vacances scolaires les jeunes inscrits des autres communes (Saint-Servais et Plounéventer)

Il est important de que l'espace jeunes puissent apporter de la tranquillité ainsi des activités sportives, il convient de demander des subventions sur des montant précis

Le Volet I du Pacte Finistère 2030 pourrait convenir dans notre démarche de de dépenses d'investissement et demande de subvention dans le cadre de l'aménagement de l'espace jeunes.

Afin de préserver le bénéfice de la subvention départementale (Pacte Finistère 2030) et d'aligner son échéancier sur le calendrier des investissements, monsieur le Maire propose à l'assemblée de :

- Déposer une demande pour l'exercice 2026, de subvention cette approche garantit une gestion sécurisée des aides publiques tout en assurant la réalisation effective du projet.
- Ci-joint un tableau des montants des investissements (matériels et autres)

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à cette proposition.
VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré à Saint-Derrien, les jours et an que dessus
Pour extrait conforme
Le Maire, Dominique POT

MAIRIE de 29440 SAINT-DERRIEN